

Aux Chefs d'établissement du Second Degré

Chartres, le jeudi 30 avril 2026

Objet : COMMISSIONS D'APPEL du 2nd degré

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les différents documents nécessaires pour le bon déroulement des commissions d'appel :

- La fiche « Appel d'une décision d'orientation » à coller (ou à agraffer) sur une enveloppe (format 23/32cm) pour constituer le dossier de chaque élève souhaitant faire appel,
- L'annexe au Procès Verbal de la commission à joindre, dûment remplie, aux dossiers d'appel (rédiger une annexe par établissement et par niveau),
- La fiche établissement en cas de redoublement (fiche obligatoire à joindre au dossier en cas d'appel de la décision du C.E. par la famille),
- Le calendrier des commissions
- La demande de participants

Nous vous adresserons ultérieurement les convocations définitives à remettre aux personnes concernées.

Chaque chef d'établissement devra acheminer les dossiers de recours de ses élèves vers la D.D.E.C. **au plus tard au jour et à l'heure indiqués.**

Afin d'organiser les rendez-vous, le secrétariat de la direction diocésaine contactera les parents souhaitant être entendus par la commission.

Dans l'attente, je reste à votre disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Philippe CASTILLE
Directeur Diocésain

